

**CARACTÈRE EXÉCUTOIRE**

- déposé en sous-préfecture le
- affiché en mairie le 22 NOV. 2024
- notifié le 22 NOV. 2024

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice générale des services  
Karine COMBAUD

**ARRÊTÉ 2024/230  
(Sports et loisirs)**

**Objet : Fermeture du Stade Jean-Marc Salinier du 22 au 25 novembre 2024 inclus**

Le Maire des Ulis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2212-1, L. 2212-2 ;

Considérant les conditions climatiques qui rendent impraticables l'accès au stade Jean-Marc SALINIER de la Ville des Ulis ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

L'accès au stade Jean-Marc SALINIER de la Ville des Ulis sera interdit à tout utilisateur :

- Du vendredi 22 novembre dès 12h au lundi 25 novembre 2024 8h.

**Article 2**

Tous les terrains seront fermés pendant cette période.

**Article 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 4**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5**

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Palaiseau, Madame La commissaire Adjointe de Police de Palaiseau, Monsieur le Capitaine de Police des Ulis, Monsieur le Responsable de Service de Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 2 exemplaires  
Les Ulis,  
Le 22 novembre 2024

Clovis CASSAN

Maire des Ulis